



**Direction générale de l'Aviation civile**

**Service national d'Ingénierie aéroportuaire**

« Construire ensemble, durablement »

SNIA Sud-Ouest  
Bureau Instruction des Servitudes Aéronautiques

URBA 123

poubeau.romain@urbasolar.com

Réf. : N° 20079-2

Affaire suivie par : Raphaëlle INSA

[snia-ds-bordeaux-bf@aviation-civile.gouv.fr](mailto:snia-ds-bordeaux-bf@aviation-civile.gouv.fr)

Tél. : 06 27 29 22 22

**Objet** : Projet Photovoltaïque – La Bruguière (30).

Madame, Monsieur,

Par demande citée en référence, et suite à notre avis défavorable du 21/04/2023, vous sollicitez un nouvel avis concernant un projet dont vous trouverez un récapitulatif ci-dessous :

type	photovoltaïque				
statut	Permis de construire				
numero_eventuel	PC 030 056 20 R0009 - La Bruguière (30580) lieu-dit "Les Bois d'en Bas"				
surface_totale_projet	238000				
latitude	44°5'3.910"N				
longitude	4°24'2.190"E				
alt. Sol (m NGF)	265				
haut. obs. (m)	3,8				
alt. Sommet (m NGF)	268,8				
commune	LA BRUGUIERE 30				

Le projet est concerné par le plan de dégagement de l'aérodrome (PDA) d'Uzès.

Après analyse, il ressort que le projet respecte les contraintes de hauteur imposées par le PDA sus-visé.

Par ailleurs, étant situé à moins de 3 km de cet aérodrome il convient de prendre en compte les dispositions relatives aux avis de la DGAC sur les projets d'installations de panneaux photovoltaïques à proximité des aérodromes issus de la note d'information technique du 10 novembre 2022. Cette note est accessible sur le site du ministère de la Transition Écologique :

[https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/3\\_2\\_NIT\\_Photovoltaïque\\_V5\\_signee\\_10nov2022.pdf](https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/3_2_NIT_Photovoltaïque_V5_signee_10nov2022.pdf)

Cette nouvelle note précise qu'il convient de fournir :

- **une argumentation d'absence d'éblouissement d'incapacité pour les pilotes** ;

.../...

- **et un document signé attestant de cette absence d'éblouissement d'incapacité pour les pilotes et précisant votre engagement à mettre en œuvre d'éventuelles actions d'atténuation en cas d'éblouissement d'incapacité observé après installation.**

Considérant que l'argumentaire fourni en date du 11/05/2023 est conforme aux exigences de la NIT V5 du 10/11/2022.

J'émet un **avis favorable** à cette demande.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.